

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 25 Mai 2010

Participants :

S. NOEL - P. GARCIN - C. HENON - C. MAISTRE – M.P. MARTIN -
F. REMARK - A. ROUX - C. ROUX - L. TESSIER

Excusés :

M. GUFFON-LOOS - E. PRICOT

Ordre du Jour :

- Approbation de la composition du nouveau comité syndical du syndicat mixte de développement de l'Hôpital Annemasse Bonneville
- Approbation de la charte locale de développement durable de l'Agenda 21
- Approbation du projet de zonage d'assainissement suite à la réunion du 11 mai dernier
- Autorisation donnée au Maire de lancer l'enquête publique relative au zonage d'assainissement
- Autorisation donnée au Maire de lancer la procédure d'appel d'offre en vue de sélectionner un maître d'ouvrage pour les travaux d'assainissement
- Admissions en non-valeurs
- DIA CHOUTEAU / MARCEAU concernant les parcelles B 981 et B 1010
- DIA MARCHAND / HOETZEL concernant la parcelle A 1648
- Clôture de l'enquête publique et approbation de la levée de l'emplacement réservé concernant les parcelles B 1257 et B 2219 d' Annie Favre
- Indemnité attribuée à Mr CAUL FUTY pour la location du terrain accueillant le panneau de la commune, à l'entrée de la RD 119
- Fixation du montant des frais perçus par le SIVOM pour l'année scolaire 2010 - 2011 lors de la délivrance des cartes de transport
- Création de la régie de dépenses de la garderie
- Fixation du prix des caveaux, de la durée et du montant de la concession
- Dénomination des voies communales
- Questions Diverses

Ouverture de la séance à 19h00.

- 1) Approbation de la composition du nouveau comité syndical du syndicat mixte de développement de l'Hôpital Annemasse Bonneville:

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les modifications du paysage intercommunal au 1er janvier 2010 ont généré des modifications dans la composition du comité Syndical du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville.

En effet, du fait de l'adhésion de Saint-Jean-de-Tholome à la CC des 4 rivières, de celle de Marignier à la CC Faucigny Glières, et également de celle de Brison (qui n'avait pas été régularisée alors), il convient de remplacer au Comité Syndical Mme CHAFFARD, M.MUDRY et Mme COUDURIER.

Par accord entre les 10 communes isolées restantes, il a été convenu de désigner:

- Comme déléguée titulaire Madame Marie-Pierre PERNAT, deuxième adjoint au Maire du Reposoir, en remplacement de Madame Christine CHAFFARD

- Comme délégués suppléants:

* Monsieur Robert GLEY, 2ème adjoint au Maire de Marnaz, en remplacement de Monsieur Raymond MUDRY. Il devient suppléant de Madame Marie-Pierre PERNAT

* Monsieur Jean-Claude TAVERNIER, 1er adjoint au Maire de Cluses, en remplacement de Madame Madeleine COUDURIER, et qui devient suppléant de Monsieur Loïc HERVE.

Le Conseil Municipal donne son approbation du nouveau comité syndical à l'unanimité.

2) Approbation de la charte locale de développement durable de l'Agenda 21:

Le Conseil Municipal donne son approbation de la charte locale de développement durable de l'Agenda 21 à l'unanimité.

3) Approbation du projet de zonage d'assainissement suite à la réunion du 11 mai dernier :

Monsieur Christian HENON présente les propositions du cabinet Montmasson s'agissant des différents zonages d'assainissement. Ce zonage fera prochainement l'objet d'une enquête publique. Au préalable, une réunion d'information sera organisée à destination de la population le 15 juin prochain à 20h à la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal donne son approbation au projet de zonage d'assainissement à l'unanimité.

4) Autorisation donnée au Maire de lancer l'enquête publique relative au zonage d'assainissement :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

5) Autorisation donnée au Maire de lancer la procédure d'appel d'offre en vue de sélectionner un maître d'ouvrage pour les travaux d'assainissement :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

6) Admissions en non-valeurs :

Le Conseil Municipal donne son approbation à l'unanimité de transformer en non-valeurs différentes créances d'un montant total de 480 € que la trésorerie ne peut recouvrir pour différentes raisons (décès, insolvabilité du débiteur...)

7) DIA CHOUTEAU / MARCEAU concernant les parcelles B 981 et B 1010 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter.

8) DIA MARCHAND / HOETZEL concernant la parcelle A 1648 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter.

9) Clôture de l'enquête publique et approbation de la levée de l'emplacement réservé concernant les parcelles B 1257 et B 2219 d'Annie Favre :

L'enquête publique n'ayant donné lieu à aucune observation, le Conseil Municipal donne son approbation à l'unanimité de lever l'emplacement réservé concernant ces parcelles.

10) Indemnité attribuée à Mr CAUL FUTY pour la location du terrain accueillant le panneau de la commune, à l'entrée de la RD 119 :

La location du terrain est renouvelée pour une durée de 3 ans au même tarif que précédemment soit une somme de 700.00 € par an.

11) Fixation du montant des frais perçus par le SIVOM pour l'année scolaire 2010 - 2011 lors de la délivrance des cartes de transport :

Le Conseil Municipal vote le tarif non augmenté du SIVOM à l'unanimité.

L'abonnement annuel par élève pour le transport scolaire 2010-2011 retiré avant la date limite reste donc à un montant de 27.50 €.

Le tarif après la date limite sera de 50.00 € et les frais de nouvelle carte en cas de perte ou vol sera de 10.00 €.

12) Création de la régie de dépenses de la garderie :

Une solution plus simple ayant été trouvée, ce point est devenu sans objet.

13) Fixation du prix des caveaux, de la durée et du montant de la concession :

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'affecter de fixer le montant de ces caveaux au prix coûtant.

Le prix d'un caveau sera donc de 2 200.00 €.

La concession reste à une durée de 30 ans et son prix sera de 300.00 €.

Le colombarium reste à une durée de 30 ans et son prix sera de 200.00 €.

14) Dénomination des voies communales :

Le Conseil Municipal a voté les propositions de dénomination des voies communales faites par la commission des sages.

La liste de noms des voies sera prochainement affichée en Mairie.

Le Conseil Municipal renouvelle ses remerciements à toutes les personnes ayant participé cette commission des sages.

15) Questions Diverses:

- **Taux d'imposition sur le non bâti :**

- Sur demande de la Sous-Préfecture, le taux d'imposition sur le non bâti est modifié.
Il passe de 35.70 € à 35.68 €.

- **Budget de rénovation du foyer de ski :**

- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant H.T. du budget de rénovation du foyer de ski permettant de lancer les demandes de subvention.

La séance est levée à 23 h 00.